

Accord de partenariat économique : la CEDEAO adopte en fin sa feuille de route après plusieurs mois de cafouillage

Réunis à Accra les 3 et 4 août, les Ministres du commerce de la Cedeao ont finalement adopté la feuille de route pour la négociation des APE approuvée depuis le 12 mars. En dépit des divergences qui ont jalonné sa négociation depuis mars, celle-ci a été adoptée sans modifications significatives.

L'Afrique de l'Ouest l'une des tout premières régions des ACP (la seconde après l'Afrique Centrale) à avoir commencé la négociation régionale d'un APE avec la Communauté Européenne début octobre 2003 n'avait toujours pas de feuille de route. Un draft avait été approuvé le 17 novembre 2003 par la région, après avoir reçu les commentaires de la partie européenne, des amendements ont été apportés à ce texte par le Comité Régional de Négociation réuni conjointement avec la Commission Européenne les 11 et 12 mars 2004 à Abuja.

Ce dernier texte a immédiatement reçu l'approbation du négociateur en chef européen Pascal Lamy. Il restait cependant l'accord des ministres du commerce de l'Afrique de l'Ouest. Le Secrétariat de la Cedeao envisageait son adoption par les ministres lors de la rencontre de ces derniers avec le Directeur Général de l'OMC qui s'est tenue le 26 mars 2004 à Abuja.

A cette occasion les ministres avaient refusé d'entrer en matière sur la feuille de route, estimant qu'ils n'avaient pas pu prendre connaissance des modifications apportées par les experts de la Cedeao et de la CE et qu'ils ne pouvaient par conséquent pas se prononcer. C'est ainsi qu'une autre réunion a été prévue à Kigali durant la réunion des ministres de l'UA du 24 au 26 mai 2004. Celle-ci fut annulée à cause de l'absence du secrétariat de la Cedeao et du manque de quorum. Une autre réunion a été prévue en marge de la réunion de l'UNCTAD XI à Sao Paulo du 14 au 18 juin 2004. Elle a connu le même sort pour une question de quorum non atteint.

A la suite de ces deux échecs, il a été décidé d'organiser une réunion des ministres dans le seul but d'examiner la feuille de route des négociations d'un APE. Les ministres qui ne pourraient faire le déplacement donneraient mandat à leurs représentants afin qu'une décision puisse être prise.

A Accra seuls trois ministres étaient présents et un seul point – examen de la feuille de route – était à l'ordre du jour. Pour rappel, la feuille de route de l'Afrique de l'Ouest est composée de 5 parties : l'introduction rappelle les principes et objectifs d'un APE; la seconde partie traite de l'approfondissement du processus d'intégration ; la troisième partie concerne l'amélioration de la compétitivité, le renforcement des capacités et la mise à niveau ; la quatrième partie est consacrée à la conduite et préparation des négociations ; la cinquième et dernière partie indique le calendrier des activités.

La réunion des experts qui a précédé celle des ministres était composée d'un expert du ministère du commerce par pays, du Secrétariat de la Cedeao, d'un représentant de la Commission de

l'Uemoa, ainsi que d'un représentant de la société civile et du secteur privé au niveau régional. Les travaux des experts ont porté exclusivement sur les modifications/amendements apportés à la feuille de route du 17 novembre lors de la réunion conjointe du Comité régional de négociation (CRN) et de la Commission européenne. Le point d'achoppement a une nouvelle fois concerné la partie III, précisément le paragraphe sur les ressources devant financer les ajustements nécessaires. Le problème, on s'en souvient, tenait à la divergence de vue entre les deux parties Cedeao et CE sur cette question de financement du développement.

Pour la CE, le FED remplirait la mission de financement des ajustements nécessaires, tandis que pour Cedeao, il faudrait des ressources additionnelles. Un compromis avait été trouvé avec la CE mentionnant des ressources complémentaires plutôt que des ressources additionnelles et mettant l'accent sur le rôle éventuel de la coopération bilatérale ainsi que l'apport d'autres partenaires traditionnels. La délégation du Nigeria souhaitait revenir sur cette question et réintroduire le terme de ressources additionnelles de son point de vue plus adéquat. Les autres délégations n'ont pas voulu rouvrir la boîte de pandore et recommencer des négociations avec la CE sur ce point. Ils ont estimé qu'il fallait adopter la feuille de route qui laisse suffisamment d'ouverture sur cette question et entamer les discussions sur les questions de substance sans plus tarder étant donné les délais très courts.

Par ailleurs, des amendements mineurs, notamment pour réaffirmer l'objectif de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'accès au marché, ont été apportés dans l'introduction à la demande du Nigeria. La composition de la Task Force de Préparation Régionale (TFPR) a aussi été précisée. Le reste du texte est resté en l'état. En définitive, il n'y a pas eu de modification substantielle, on pourrait même dire qu'il n'y a eu aucune modification, la plupart des délégations désirant éviter d'apporter des changements qu'il faudrait retourner négocier avec la CE.

Il aura ainsi fallu presque 6 mois entre la réunion du 12 mars et celle du 04 août pour adopter une feuille de route. A moins que la tendance ne soit spectaculairement inversée (que les institutions régionales soient plus efficaces, que les Etats acceptent de déléguer un minimum de leurs pouvoirs/souveraineté à la structure régionale et surtout que tous les Etats d'Afrique de l'Ouest aient la volonté de négocier l'APE) et étant donné l'importance et la complexité des négociations à venir, on se demande quels résultats on peut raisonnablement espérer obtenir en trois ans.

Une solution intermédiaire, si on veut éviter des retards et pertes de temps qui pourraient s'avérer préjudiciables à la région, serait de faire en sorte que les réunions conjointes CRN – CE soient immédiatement suivies d'une réunion des ministres (telle que celle qui vient de se tenir à Accra) pour se prononcer sur ses travaux.